



Quorum : 3 membres titulaires ou suppléants (*art.8 – Statuts EPMNL*)

Nombre de membres présents ou représentés : 4

VOTES :

- Pour : 4

- Contre : /

- Abstentions : /

ÉTABLISSEMENT PUBLIC « AÉROPORT METZ NANCY LORRAINE »

Conseil d'Administration du 16 Mai 2023

Décision n°23CA-012

Objet : Budget Primitif 2023 – Décision Modificative n° 1

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC « AÉROPORT METZ NANCY LORRAINE »

REUNI EN CONSEIL D'ADMINISTRATION DÉCIDE :

- VU la délibération n°11SP-1205 du Conseil Régional des 13 et 14/10/2011 relative à la création de l'Établissement Public « *Aéroport Metz Nancy Lorraine* » (EPMNL)
- VU la décision de la commission permanente du Conseil Régional de Lorraine n°12CP-579 du 27/04/2012
- VU les statuts de l'Établissement Public « *Aéroport Metz Nancy Lorraine* »
- VU la décision du conseil d'administration de l'EPMNL n° 19CA-011 relative à la nomination du Directeur Général par intérim de l'EPMNL.
- VU le code général des collectivités territoriales

ARTICLE 1 : De valider la Décision Modificative n°1 (jointe en annexe).

ARTICLE 2 : Le Tribunal Administratif de Strasbourg est compétent pour connaître tout litige relatif à l'application de la présente décision.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général de l'Établissement Public « *Aéroport Metz Nancy Lorraine* » est chargé de l'exécution de la présente décision

LA PRÉSIDENTE
Brigitte TORLOTING

INVESTISSEMENT

CHAPITRE	COMPTE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
16	16411	Amortissements Emprunts	100 000 €	
21	2135	Installations générales agencements	900 000 €	
21	2183	Matériel informatique	700 000 €	
16	1641	Emprunts		1 700 000 €

FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	COMPTE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
65	658	Charges diverses de la gestion courante	1 800 000 €	
70	7067621	Assistance billetterie		1 800 000 €